



agence d'urbanisme de
la région mulhousienne



L'atlas des habitants de la région mulhousienne, socle de l'observation des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de m2A

*Proposition méthodologique et réflexion pour l'association
des habitants et acteurs locaux*





Introduction -3

**La base : 16 indicateurs
inchangés pour
observer la ville - 4**

**Des zooms thématiques
pour mieux observer les
quartiers prioritaires de
m2A - 6**

**Des indicateurs
spécifiques aux QPPV -7**
*Première proposition : des
indicateurs mobilisés*

**L'organisation de
l'association des
habitants et acteurs
au Contrat Unique est
structurée autour des
Conseils Citoyens -8**

*Deuxième proposition :
associer les conseils citoyens
des 3 communes au choix
des indicateurs et à l'analyse -9*

*Troisième proposition : pour
aller plus loin -10*

Inscrire l'observation des QPPV dans l'évolution de l'ensemble de la région mulhousienne

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV) sont les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire. Créés par la loi Lamy du 21 février 2014, ils remplacent les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Les principes fondateurs de la politique de la ville ne changent pas : ils reposent sur une contractualisation entre l'Etat et la collectivité locale, qui s'incarne depuis la loi Lamy dans le Contrat Unique.

Le Contrat Unique de l'agglomération mulhousienne a été signé à l'automne 2015. Porté par un projet de territoire intercommunal, il repose sur 3 piliers : cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale, développement économique.

Dans ce contexte de transition, comment adapter l'observation des territoires de la région mulhousienne ?

L'atlas des habitants de la région mulhousienne est l'outil le mieux placé pour constituer le socle du dispositif. élaboré sur la base de 16 indicateurs démographiques et socio-économiques, son contenu doit être enrichi pour intégrer les QPPV. En effet, l'atlas a une vocation généraliste, qui ne cadre pas toujours avec l'exigence d'observation détaillée de l'évolution des QPPV définie par la loi Lamy. Une déclinaison de zooms thématiques permet de répondre à cet enjeu.

La Loi Lamy réforme aussi en profondeur la gouvernance des dispositifs locaux de la politique de la ville en y associant les habitants et acteurs. Le dispositif d'observation doit donc lui aussi s'adapter à cette évolution.

En conséquence, en plus d'un enrichissement territorial de l'atlas des habitants de la région mulhousienne, trois propositions sont faites pour répondre aux exigences de la loi :

- Mobiliser de nouveaux indicateurs ;
- Associer les habitants et acteurs locaux à l'ensemble de la démarche d'observation ;
- Pour aller plus loin, récolter au coeur des territoires des données qualitatives qui apporteront un éclairage original sur l'évolution des QPPV.

Ces propositions permettront la mise en oeuvre d'une observation riche, sensible et fiable de l'évolution des quartiers prioritaires de l'agglomération mulhousienne.



L'association des habitants et acteurs locaux des QPPV, un des enjeux majeurs d'une démarche d'observation renouvelée

Une méthode pour mettre à jour l'atlas des habitants de la région mulhousienne et en faire le socle de l'observatoire des territoires, de la commune aux QPPV

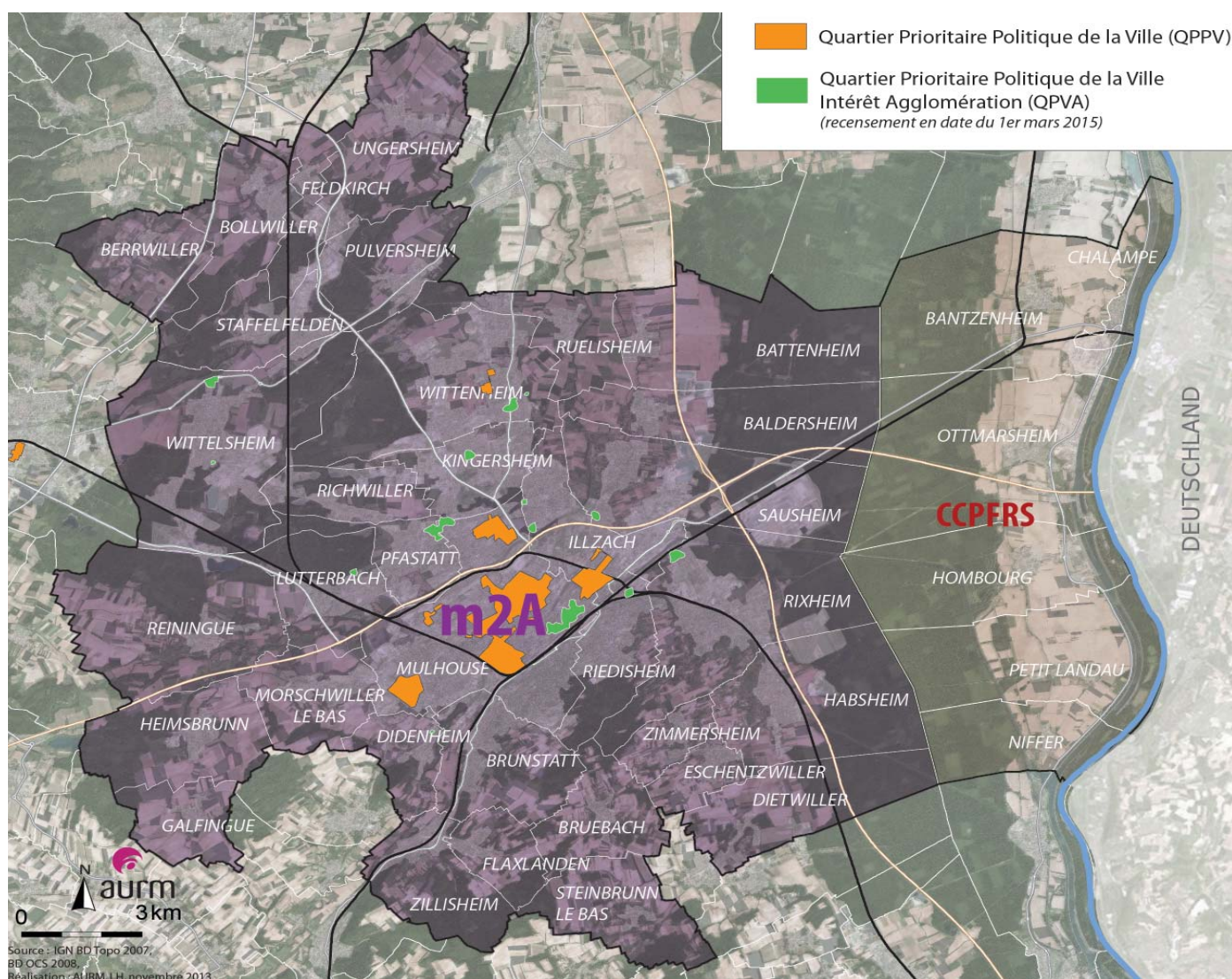
La connaissance fine de la région mulhousienne et des caractéristiques de sa population est essentielle pour **comprendre le fonctionnement du territoire**. Les problématiques démographiques, économiques ou de formation ont été exposées dans la première édition de l'atlas, sur la base d'une série de **16 indicateurs** (cf liste p.4). **Cette architecture ne bouge pas.**

En revanche, les évolutions législatives et territoriales récentes amènent une nécessaire mise à jour du document. **Il s'agit désormais de faire de l'atlas le socle de l'observatoire de tous les territoires de la région mulhousienne.** L'atlas traitait dans sa première édition des communes (et des quartiers des principales villes) de l'agglomération mulhousienne. Pour sa deuxième édition, il doit maintenant intégrer :

- de nouveaux périmètres, les QPPV et QPPV-A ;
- de nouveaux indicateurs, qui prendront la forme de zooms thématiques à l'échelle des QPPV ;
- de nouveaux partenaires, les habitants et acteurs locaux des quartiers prioritaires.

C'est tout l'enjeu de cette note que de proposer une méthodologie adaptée aux évolutions et aux nouveautés. Elle permettra à court terme de réorganiser facilement l'atlas, pour qu'il réponde aux attentes et aux souhaits de tous les acteurs du territoire.

A l'échelle de la région mulhousienne, les quartiers prioritaires se concentrent à Mulhouse et dans sa première couronne





La base : 16 indicateurs inchangés pour observer la ville

La base d'indicateurs constituant l'atlas des habitants de la région mulhousienne ne change pas. Il s'agit de l'alimenter à l'échelle des QPPV.

Les 16 indicateurs sont déclinés par commune et par IRIS pour les principales communes de la région mulhousienne.

Les QPPV sont un nouveau découpage institutionnel, et ne disposent donc que de peu de données statistiques. Tout au long de l'année 2016, l'INSEE, en association avec le Ministère de la Ville, mettra en ligne des chiffres issus du Recensement, des bases de données fiscales, de la CAF, de la CPAM et de Pôle emploi.

Cependant, ces informations ne correspondent pas toujours aux indicateurs de l'atlas. Il s'agit donc de présenter une donnée proche, pas forcément comparable mais toujours complémentaire. De fait, la lecture de l'atlas devient un peu plus complexe, mais c'est le prix à payer pour avoir un éclairage pertinent et fiable à toutes les échelles territoriales composant la mosaïque de la région mulhousienne. Quand ce sera possible pour les QPPV, les indicateurs seront déclinés par genre.

Enfin, en complément de l'atlas, des zooms thématiques seront déclinés à l'échelle des QPPV.

Les 16 indicateurs de l'atlas des habitants de la région mulhousienne ne sont pas tous disponibles à l'échelle des QPPV (données disponibles au 01/01/2016)

	Communes et IRIS	QPPV	Commentaires
Densité de population	INSEE/Recensement 2012 Densité de population exprimée en nombre d'habitants par hectare urbanisé	Non renseigné au 01/01/2016	s.o
Population jeune	INSEE/Recensement 2012 Part de la population de moins de 20 ans	INSEE/Recensement 2010 Indice de jeunesse par sexe et part des moins de 14 ans et des 14/25 ans	Indicateur proche
Familles nombreuses	INSEE/Recensement 2012 Part des familles avec 4 enfants ou plus de moins de 25 ans	INSEE/RFL 2011 Part des ménages de 6 personnes et plus (renseigné par tranche)	L'indicateur pour les QPPV est plus restrictif et provient d'une source fiscale.
Familles monoparentales	INSEE/Recensement 2012 Part des familles monoparentales	INSEE/Recensement 2010 Part des familles monoparentales	Indicateur similaire
Population étrangère	INSEE/Recensement 2012 Part de la population de nationalité étrangère	INSEE/Recensement 2010 Part des étrangers dans la population	Indicateur similaire
CSP supérieures	INSEE/Recensement 2012 Part des CSP+ dans la population	Non renseigné au 01/01/2016	s.o
Population ouvrière	INSEE/Recensement 2012 Part des ouvriers dans la population	Non renseigné au 01/01/2016	s.o
Taux d'activité	INSEE/Recensement 2012 Taux d'activité de la population de 15-64 ans	INSEE/Recensement 2010 Taux d'emploi des 15/64 ans	l'indicateur pour les QPPV est plus restrictif : il ne comptabilise que les actifs occupés, alors que le taux d'activité comptabilise les actifs occupés et les chômeurs
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	Pôle emploi 2013 Part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	Pôle emploi 2015 Données conjoncturelles au T3 2015	Les indicateurs ne sont pas comparables au 01/01/2016. En effet, les données à l'échelle des QPPV sont trimestrielles, alors que celles à l'échelle des communes et des IRIS sont des consolidations annuelles
Demandeurs d'emploi de longue durée	Pôle emploi 2013 Part des demandeurs d'emploi de longue durée	Non renseigné au 01/01/2016	s.o
Niveau de formation	INSEE/Recensement 2012 Indice de scolarité (bac+2 et plus/sans diplôme)	INSEE/Recensement 2010 Part de la population avec un diplôme niveau bac+2 ou supérieur	Indicateur proche
Taux de scolarité 15/24 ans	INSEE/Recensement 2012 Taux de scolarité des 15/24 ans	INSEE/Recensement 2010 Taux de scolarité des 16/24 ans	Indicateur similaire
Propriétaires	INSEE/Recensement 2012 Part des ménages propriétaires	INSEE/Recensement 2010 Part des ménages locataires (y.c. locataires Hlm)	Indicateur similaire (méthode de calcul pour les QPPV : 1- part des ménages locataires = ménages propriétaires)
Motorisation des ménages	INSEE/Recensement 2012 Part des ménages ayant deux voitures ou plus	Non renseigné au 01/01/2016	s.o
Proximité lieu de travail-lieu de résidence	INSEE/Recensement 2012 Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence	Non renseigné au 01/01/2016	s.o
Niveau de vie	INSEE/RFL 2010 Revenus médians par unité de consommation	INSEE/RFL 2011 Revenus médians par unité de consommation	Indicateur similaire

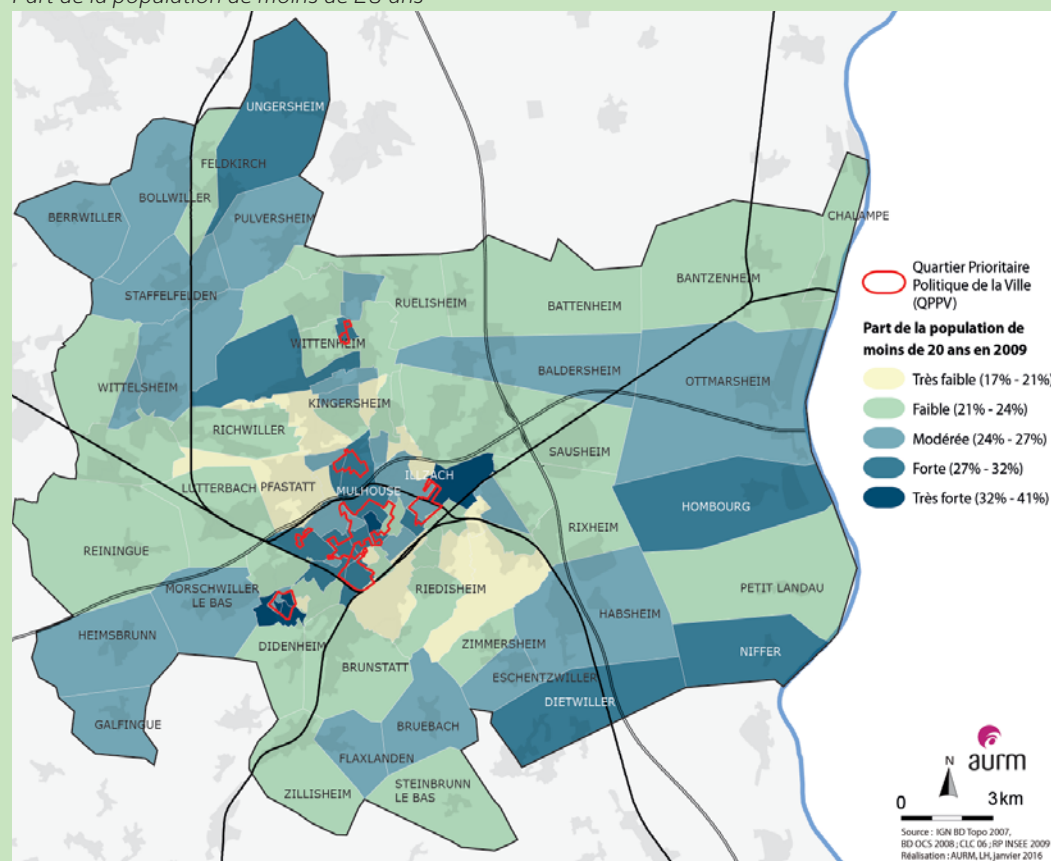


Le tramway aux Coteaux : les indicateurs de fréquentation des trois lignes de tramway, mobilisés dans le cadre du suivi du PDU, pourraient être déclinés dans un zoom thématique à l'échelle des QPPV.

Un observatoire enrichi, mais plus complexe à lire : l'exemple des jeunes

L'exemple des jeunes dans la population permet d'illustrer l'adaptation de l'atlas des habitants de la région mulhousienne à l'arrivée des QPPV.

Part de la population de moins de 20 ans



Atlas 2014 : une seule information disponible

La carte à l'échelle des communes et IRIS permet de synthétiser l'information pour toute la région mulhousienne. Elle valorise des données issues du Recensement de la Population mises en ligne annuellement par l'INSEE. Les périmètres des QPPV apparaissent en rouge, ce qui permet d'avoir plusieurs niveaux de lecture.

Atlas 2016 : des indicateurs complémentaires sur les QPPV

Pour avoir une information précise à l'échelle des QPPV, l'INSEE a mis en ligne des « estimations démographiques » basées sur le Recensement 2010 de la population. Elles fournissent des données déjà traitées (indices ou pourcentage). Des points de comparaison avec d'autres échelles territoriales ont été ajoutées afin de faciliter l'analyse de la situation précise de chaque QPPV.

Indice de jeunesse décliné par sexe et part des jeunes (moins de 14 ans et 15/24 ans dans la population des QPPV de m2A

	Indice de jeunesse	Indice de jeunesse masculin	Indice de jeunesse féminin	Part des moins de 14 ans dans la population	Part des 15/24 ans dans la population
Quartier Les Coteaux	2,6	3,3	2,2	28,3	16,1
Quartier De Bourtzwiller	1,8	1,9	1,7	25,8	13,2
Péricentre	1,9	2,2	1,7	23,2	15
Drouot - Jonquilles	1,6	1,9	1,4	21,8	14,1
Quartier Brustlein	1,8	n.r	n.r	23,6	14,4
Markstein - La Forêt	n.r	n.r	n.r	23,9	18,8
Illzach	1,15	1,41	0,96	18,6	12,5
Wittenheim	0,99	1,16	0,86	17,9	11,9
Mulhouse	1,4	1,69	1,4	20,7	14,1
Ensemble des QP de la France métropolitaine*	1,8	2,1	2,5	24,3	15,5
Ensemble des QP de la région Alsace*	2	2,2	2,5	25,4	15,2
m2A	1,14	1,35	0,98	18,7	12,5
Région mulhousienne	1,14	1,35	0,99	18,7	12,5

*QP : Quartier Prioritaire

Source : INSEE, Recensement de la Population 2010

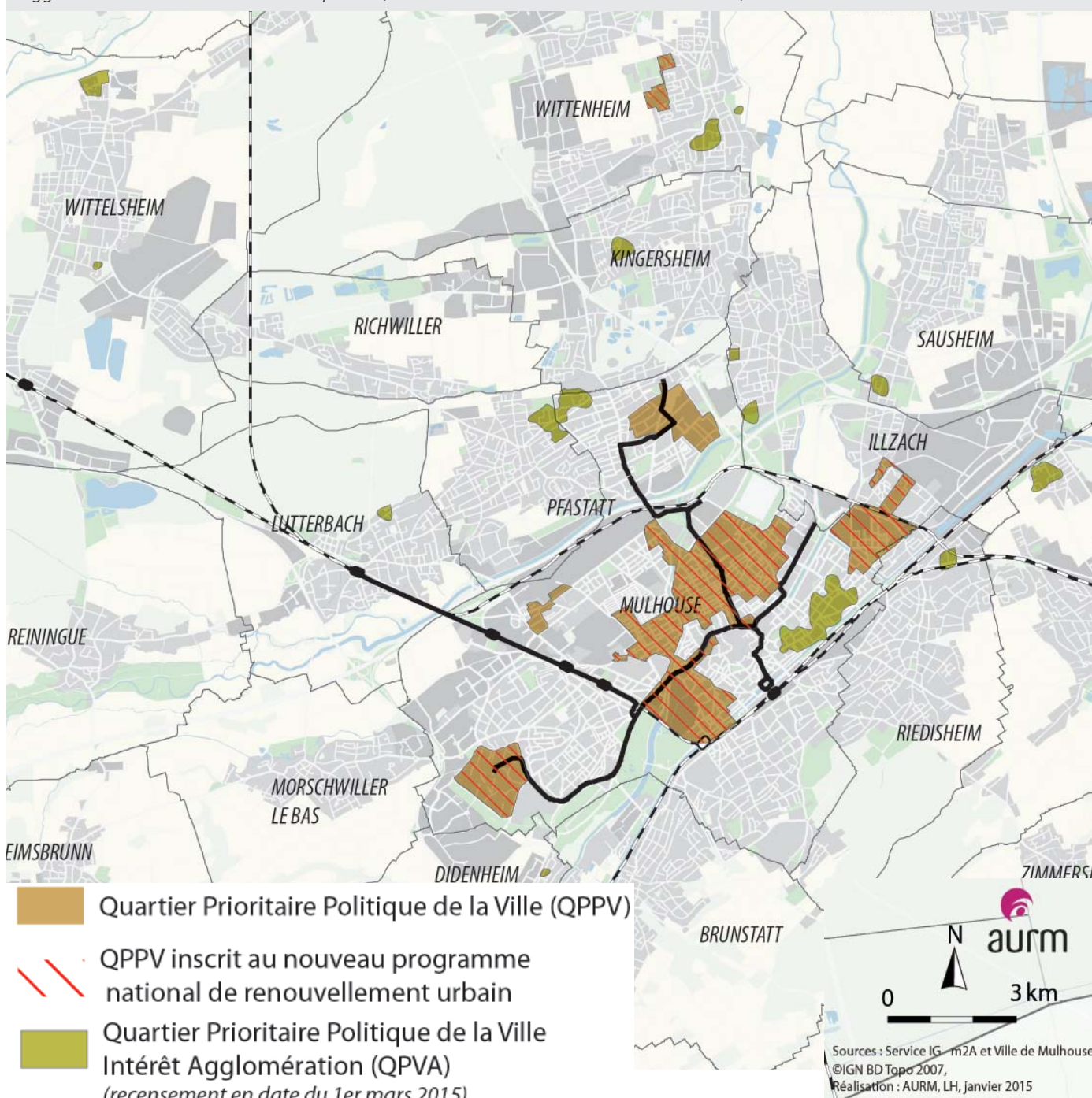
Des zooms thématiques pour mieux observer les quartiers prioritaires de m2A

L'observation des quartiers relevant de la politique de la ville est une pratique ancienne et consensuelle dans l'agglomération. **Aujourd'hui, la mise en oeuvre du Contrat Unique permet de renouveler les pratiques et bouscule les habitudes.** C'est donc l'occasion de se réinterroger sur les méthodes d'observation et d'analyse des quartiers prioritaires. Il s'agit aussi d'intégrer les nouveautés induites par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, et notamment l'association des habitants et acteurs des quartiers.

Ce renouvellement des pratiques se structure autour de 3 grandes propositions :

- Mobiliser des indicateurs statistiques sur de nouveaux périmètres : les zooms thématiques,
- Associer les Conseils Citoyens des 3 communes concernées (Mulhouse, Illzach et Wittenheim) à la production de la connaissance et des analyses,
- Aller plus loin : enrichir l'observation avec les habitants et acteurs des quartiers.

L'agglomération mulhousienne compte 6 QPPV, dont 4 sont labellisés ANRU, et 13 QPVA





Des indicateurs spécifiques aux QPPV

La loi Lamy a considérablement remanié la Politique de la Ville. Nouveaux périmètres, nouvelle gouvernance,... Autant d'éléments à prendre en compte dans le montage du nouveau dispositif local d'observation des quartiers prioritaires.

Ce que dit le contrat Unique

Le Contrat Unique de l'agglomération mulhousienne consacre un chapitre à « l'observation et l'évaluation ». En termes d'observation, il s'agit d'inscrire la démarche « dans le prolongement des observatoires réalisés dans les précédents programmes », en intégrant les indicateurs du volet urbain. Enfin, une courte liste « d'indicateurs pressentis » est proposée.

Il convient de traduire cette orientation en programme concret, en intégrant les nouveaux zonages et les indicateurs pressentis.

La création de nouveaux périmètres : les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV)

Trois types de périmètres infra-communaux doivent être pris en compte (cf carte) :

- **les QPPV remplacent les Zones Urbaines Sensibles.** L'agglomération mulhousienne abrite 6 QPPV : les Coteaux, Bourtzwiller, Drouot-Jonquilles, le Péricentre, Brustlein et Markstein-Forêt.
- **Certains de ces QPPV sont labellisés NPNRU** et bénéficient de subventions de l'ANRU pour un projet de renouvellement urbain. Quatre quartiers sont concernés dans l'agglomération : les Coteaux, le Péricentre, Drouot-Jonquilles et Markstein-Forêt.
- **les QPPV d'intérêt Agglomération (QPPV-A).** La plupart d'entre eux sont de petits territoires que l'agglomération a décidé de suivre car ils ont été identifiés comme des poches de pauvreté. Pour ces petits territoires, il est proposé de recueillir et d'analyser des dires d'experts locaux (bailleurs sociaux, agents immobiliers, acteurs associatifs, habitants, ...).

Première proposition : des zooms thématiques

En complément des 16 indicateurs mobilisés dans l'atlas, il est nécessaire de développer des zooms thématiques à l'échelle des QPPV. Il s'agit de suivre l'atteinte des objectifs du Contrat Unique. Ainsi, l'organisation de ces zooms pourrait être basée sur les 3 piliers qui structurent le Contrat Unique de l'agglomération mulhousienne : cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale, développement économique.

La liste est donnée sous réserve de la disponibilité des statistiques à l'échelle des QPPV. De plus, le changement de périmètre impose de **repartir d'un temps Zéro.** Enfin, le Contrat Unique doit dialoguer et intégrer les stratégies des différents documents de planification déjà présents sur le territoire (PLH, PDU, SCoT,...). Pour ce faire, il pourrait être pertinent de sélectionner un ou deux indicateurs dans les outils d'observation de chacun de ces dispositifs.

Cadre de vie et renouvellement urbain

L'ANRU doit publier une liste d'indicateurs « incontournables » qu'il conviendra d'intégrer. Il existe déjà des « objectifs incontournables des projets » :

- « augmenter la diversité de l'habitat »
- « adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées »
- « favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique »
- « renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants »
- « viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers »
- « réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions des mutations futures ».
- Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour mieux connaître le marché immobilier sur les communes de Mulhouse, Illzach et Wittenheim.

Pour ces chapitres, il s'agit bien de s'inscrire en complément de l'Atlas des Habitants de la Région Mulhousienne

Cohésion sociale

- Indicateurs socio-démographiques (nombre d'habitants, âge, catégories socio-professionnelles, niveaux de formation, ...);
- Données sur les allocataires de la CAF ;
- Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle-Complémentaire ;
- Détails sur les niveaux de revenus ;
- Délinquance ;
- Education/Formation ;
- Primo-arrivants.

Développement économique

- Nombre d'établissements par branche ;
- Zoom spécifique sur le commerce (nombre de commerces par secteur) ;
- L'emploi (taux d'activité et évolution des DEFM) ;
- Les structures d'insertion (structures et collectivités concernées).



L'organisation de l'association des habitants et acteurs au Contrat Unique est structurée autour des Conseils Citoyens

Un changement majeur : le rôle central des habitants et acteurs dans la gouvernance

La loi Lamy prévoit la création, au sein de chaque quartier prioritaire, d'un conseil citoyen. **L'association des habitants doit être effective dès l'amont des projets.**

Le conseil citoyen est composé d'habitants tirés au sort et de représentants des associations et acteurs locaux. Indépendant des pouvoirs publics, il est associé à toutes les étapes du pilotage du contrat de ville.

Cette modification notable concerne donc aussi la gouvernance des dispositifs d'observation des QPPV.

Comment associer les habitants et acteurs à la gouvernance de l'observation des QPPV ? Ce que demande l'Etat

Un décret, paru en septembre 2015¹, apporte des précisions au sujet du rapport annuel de « mise en oeuvre de la politique de la ville ». Ce document doit être réalisé par les collectivités locales « signataires d'un contrat de ville », et présenter « un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions [menées] et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Ce rapport prend la suite du rapport unique devant donner lieu à un débat local sur la politique de la ville prévu par la loi du 1^{er} août 2003, et intègre logiquement dans ses principes la philosophie de la loi Lamy. Ainsi, **il demande aux collectivités locales de consulter « en amont » les conseils citoyens sur le projet de rapport.**

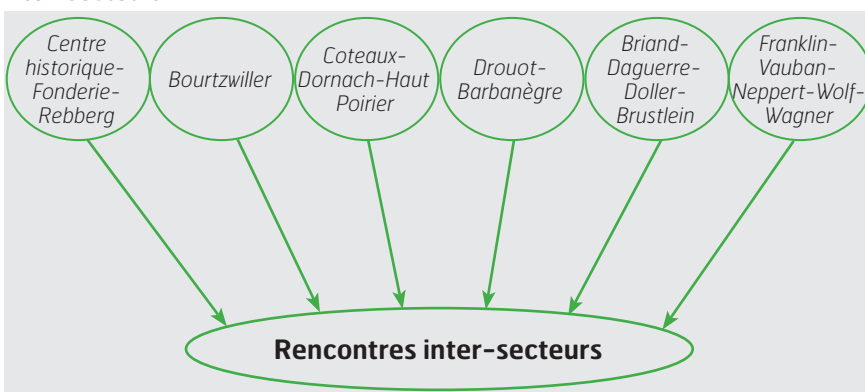
Or, **ce rapport sera directement alimenté par l'observatoire quantitatif des QPPV.** En effet, la loi impose qu'il « présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires

¹ décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015



Chêne-Hêtre, à Illzach, est une ancienne zone urbaine sensible qui ne remplit plus les critères de population pour être retenue en tant que QPPV. Elle a été identifiée comme une poche de pauvreté et bénéficie donc du classement en QPPV-A.

A Mulhouse, les 6 Conseils Citoyens échantent dans le cadre des rencontres inter-secteurs



La loi Lamy remet l'association des habitants et acteurs au coeur de la politique de la ville. Le rapport Bacqué/Mechmache, « pour une réforme radicale de la politique de la ville, ça ne se fera plus sans nous », rendu public en juillet 2013, a livré 30 propositions « pour faire un pas significatif vers la participation des citoyens dans les quartiers populaires »



concernés au regard des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1° de la loi [du 21 février 2014] et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville ».

Enfin, le décret prévoit que le projet de rapport soit « soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires ».

Il s'agit donc de mettre en oeuvre un droit de regard des conseils citoyens en amont et en aval, d'autant plus important que les avis doivent être annexés au rapport, qui est ensuite rendu public.

L'association des habitants et acteurs des quartiers à la gouvernance de l'observatoire doit donc suivre ce schéma : présence et expertise en amont et en aval.

A Mulhouse, les Conseils Citoyens sont composés de 2/3 d'habitants et d'1/3 d'acteurs locaux. Ils doivent installer 2 commissions obligatoires, politique de la ville et cadre de vie, et peuvent créer d'autres commissions optionnelles selon leurs besoins. Chaque Conseil nomme 2 délégués qui le représentent lors des rencontres inter-secteurs. **Les interactions entre l'observatoire des QPPV et les Conseils peuvent donc avoir lieu dans 2 instances. La première, locale, est la commission politique de la ville. La seconde, transversale, est la rencontre inter-secteurs.**

A Illzach, des conseils de quartier existent depuis plusieurs années. En complément, la commune a décidé de créer une « **commission thématique politique de la ville** » qui s'articule avec le conseil de quartier préexistant. Par ailleurs, des conseils citoyens ont été créés pour les 2 quartiers prioritaires de la ville (Jonquilles et Chêne-Hêtre, qui est en veille active). **Les membres du Conseil Citoyen Jonquilles sont impliqués dans les instances communales de fonctionnement du contrat de ville.**

Wittenheim dispose déjà de 4 conseils de quartier. **Un Conseil citoyen est créé pour le quartier prioritaire**, sur la base des prescriptions de l'article 7 de la loi Lamy. La ville accompagne les travaux du Conseil Citoyen, en proposant notamment des formations à ses membres.

Il est à noter que le Contrat de Ville ne fait pas mention d'une instance transversale intercommunale regroupant des délégués des Conseils Citoyens des 3 communes, alors que le Contrat de Ville est intercommunal par essence. Par ailleurs, les instances de gouvernance prévues dans le Contrat ne définissent pas de place précise aux habitants et acteurs locaux (« les différents partenaires signataires du contrat de ville sont membres de cette instance, ainsi qu'une représentation d'habitants »).

Deuxième proposition : associer les Conseils Citoyens des 3 communes au choix des indicateurs et à la production des analyses

A Mulhouse, l'Agence de la Participation Citoyenne est « chargée de la mise en œuvre du programme de démocratie participative de la Ville de Mulhouse. À ce titre, elle porte l'organisation des Conseils citoyens et assure la gestion de la démarche « Territoire Hautement Citoyen » (THC). »²

Il serait donc pertinent de s'appuyer sur cette structure pour associer les 6 Conseils Citoyens de la ville à la production des analyses de l'observatoire. Il s'agirait de profiter des instances existantes, notamment des « commissions thématiques Politique de la ville », pour associer les conseils citoyens en amont de l'observatoire. Il serait ainsi possible de sélectionner collectivement quelques indicateurs spécifiques aux QPPV. Un partage des points de vue avec chaque conseil citoyen permettrait d'enrichir l'analyse. **Il s'agirait de demander aux conseillers leur vision de la situation et de l'évolution de leurs quartiers avant de leur faire partager l'analyse statistique.** Leurs propos enrichiront ensuite l'observatoire, dans les commentaires mais aussi sous forme de *verbatim*.

Pour Illzach et Wittenheim, la méthode d'association des Conseils Citoyens reste à définir précisément avec les communes. La proposition faite pour Mulhouse pourrait être une source d'inspiration pour les 2 communes.

Cette rencontre pourrait avoir lieu 1 fois par an pour chaque QPPV.

2 source : http://www.territoires-hautement-citoyens.fr/agence_participation_mulhouse/



Réunion de mise en place du Conseil Citoyen « West » (Coteaux, Dornach, Haut-Poirier) en présence d'élus.

Troisième proposition : aller plus loin avec les habitants et acteurs locaux

Comment enrichir l'observation des QPPV avec des éléments qualitatifs ?

L'association des habitants et acteurs.

Au-delà de l'indispensable dialogue entre la vision « statistique » et la vision « vécue » des QPPV, il s'agit de **proposer quelques pistes innovantes pour permettre aux habitants et acteurs de montrer leur quartier**, de témoigner de leur perception des différentes politiques qui y sont menées, et de récupérer ainsi des éléments intéressants pour l'observatoire.

Ces pistes s'appuient de manière privilégiée sur des structures ou dispositifs existants, et sur le principe du « voir, entendre, dire », et pourraient associer le réseau des Centres Socio-Culturels, qui sont présents dans la grande majorité des QPPV. L'association de ce réseau permet aussi d'approcher le tissu associatif des quartiers.

« Voir, entendre, dire » : donner la parole aux habitants

L'observation des quartiers prioritaires peut passer par des témoignages oraux. Ainsi, l'organisation d'interviews radio dans les quartiers pourrait être un media pertinent. Un partenariat avec Radio MNE pourrait être monté. Il s'agirait d'envoyer des reporters de la radio dans les quartiers pour interroger les habitants et acteurs sur un sujet ou un thème précis. Ce dispositif s'inscrit bien évidemment dans un cadre contrôlé. Il ne s'agit pas de créer une émission radio dédiée aux QPPV mais plutôt de profiter des moyens techniques et humains de Radio MNE pour recueillir des données qualitatives, des archives sonores qui permettraient d'alimenter l'observatoire dans la durée et d'éclairer par un moyen original l'évolution socio-économique des quartiers prioritaires.

Les habitants et acteurs interviewés font ainsi office de caisse de résonance des évolutions, mais aussi des ressources présentes dans le quartier.

« Voir, entendre, dire » : donner aux habitants les moyens de montrer leur quartier

Le témoignage peut aussi passer par l'image, la vidéo. Il s'agirait de proposer à des habitants intéressés de donner à voir leur quartier via des vidéos (tous les smartphones le permettent, mais on pourrait aussi confier

des caméras Go-Pro pour visualiser des parcours vélo par exemple) qui seraient hébergées sur la plate-forme « Mulhouse c'est vous », pour les quartiers mulhousiens. A l'instar des archives sonores, ces films seraient autant de témoignages de l'évolution des quartiers.

Les intérêts du passage par les médias sonores et vidéos sont multiples. Ils sont facilement accessibles à tous les publics et autorisent aussi l'anonymat. Ils transcendent les périmètres, les générations, etc. et permettent donc d'alimenter l'observatoire pour tous les quartiers prioritaires et avec l'éclairage de toutes les classes d'âge. Par exemple, un travail vidéo avec des collégiens pourrait permettre de recueillir des informations sur l'utilisation par les jeunes des espaces publics du quartier, mais aussi s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement (*exemple vu à Dunkerque*).

Le matériau ainsi recueilli permettrait d'alimenter l'observatoire. Les témoignages audio et vidéo constitueraient une source d'informations et de connaissances alternative et complémentaire aux éléments statistiques. Il s'agit de traiter cette matière comme une donnée qui pourrait être valorisée sous différentes formes : films, verbatims, témoignages audio, images, cartes, ... Elle pourrait par exemple permettre de cartographier finement les secteurs concentrant les problèmes rencontrés par les habitants.

« Voir, entendre, dire » : réunir et communiquer autour d'un événement commun

La mise en oeuvre de ces actions permet enfin de réunir habitants et acteurs autour de l'outil d'observation. Ainsi, **l'observatoire pourrait faire l'objet d'une restitution annuelle dans chaque quartier prioritaire**, en association avec le centre socio-culturel concerné, soit 8 restitutions.



Un terrain de sport de proximité à Sausheim

L'utilisation de médias audio et vidéo permet de recueillir plus facilement la parole et le point de vue des jeunes.



Source : capture d'écran site web radio MNE



Source : Frédéric Béliet pour la Ville de Mulhouse



Radio MNE est une radio associative mulhousienne installée sur le site DMC. Ses thématiques sont l'actualité culturelle, politique et associative de la ville. Elle anime notamment depuis 2005 des ateliers radio avec des jeunes, dans une démarche ludique et participative.

La plate-forme web « Mulhouse c'est vous » est un espace de partage et de participation ouvert à tous, Mulhousiens ou non. Il s'agit de « mettre le citoyen au cœur de la vie publique ».

Les centres socio-culturels (ici l'AFSCO, dans le quartier des Coteaux à Mulhouse), sont des partenaires incontournables pour mobiliser et réunir les habitants des quartiers prioritaires.

Synthèse : l'implication des différents partenaires et de l'AURM pour chaque proposition émise

Proposition	Périmètre	Structures pilotes	Fréquence et mode d'implication de l'AURM
Adapter et enrichir l'atlas des habitants de la région mulhousienne (2016)	Communes, IRIS, QPPV	AURM, en association avec m2A, les communes concernées et les partenaires membres de l'AURM	Réalisation et mise à jour annuelle de l'atlas dans le cadre du Programme Partenarial
Mobiliser des indicateurs thématiques pour répondre aux attentes du Contrat Unique (2016)	QPPV et QPPV-A	AURM, en association avec m2A, les communes concernées et les partenaires membres de l'AURM	Réalisation et mise à jour annuelle de l'atlas dans le cadre du Programme Partenarial
Association des habitants et acteurs locaux (2016)	QPPV Mulhouse	Agence de la Participation Citoyenne et AURM	1 réunion annuelle par QPPV pour débattre de l'évolution des territoires autour de l'analyse statistique
	QPPV Illzach et Wittenheim	A définir avec les communes	
Donner la parole aux habitants (2016/2017)	QPPV Mulhouse	Agence de la Participation Citoyenne avec l'appui de Radio MNE et de l'AURM	1 réunion technique de lancement de la démarche puis 1 réunion annuelle pour sélectionner les archives sonores et leur mode de valorisation. Utilisation de verbatim dans l'atlas.
Donner aux habitants les moyens de montrer leur quartier (2016/2017)	QPPV Mulhouse	Agence de la Participation Citoyenne et AURM	1 réunion technique de lancement de la démarche puis 1 réunion annuelle pour sélectionner les images/vidéos et leur mode de valorisation. Utilisation d'images dans l'atlas.
Réunir et communiquer autour d'un événement commun (2017)	QPPV Mulhouse	Agence de la Participation Citoyenne, en association avec le Centre Socio-Culturel concerné. Appui de l'AURM	1 réunion technique pour définition du contenu de l'événement (exposition, table-ronde,...) puis participation à l'événement pour restitution des analyses de l'observatoire
	QPPV Illzach et Wittenheim	A définir avec les communes	



Les propositions de l'AURM

Enrichir l'atlas des habitants de la région mulhousienne

1/ Mobiliser des indicateurs statistiques sur de nouveaux périmètres

- **Repartir d'un Temps Zéro**

La modification des périmètres induit une rupture en termes de continuité temporelle du suivi statistique.

- **Pour les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV) (y compris les QPPV NPRU)**
Ces territoires constituent le coeur de l'observation statistique. Ils sont donc concernés au premier chef par la liste des indicateurs mobilisés.

- **Pour les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville d'intérêt Agglomération (QPPV-A)**
Ces quartiers sont trop petits, en taille comme en nombre d'habitants, et bénéficieront de peu d'éléments statistiques. L'AURM propose donc d'élaborer pour ces territoires une méthodologie commune avec les 11 villes concernées.

Décloisonner les dispositifs d'observations

L'observatoire des QPPV pourrait davantage s'adosser aux programmes et politiques thématiques existant à l'échelle de l'agglomération : Schéma de Cohérence territoriale, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan Climat, Contrat Local de Santé, Stratégie Territoriale de Suivi et de Prévention de la Délinquance, ...

2/ Associer les Conseils Citoyens des 3 communes pour une coproduction des indicateurs et des analyses de l'observatoire,

en s'appuyant sur les compétences de l'Agence de la Participation Citoyenne à Mulhouse. Pour Illzach et Wittenheim, la méthode et le partenariat seront définis avec les services municipaux.

3/ Aller plus loin : enrichir l'observation avec les habitants et acteurs des quartiers selon le concept « voir, entendre, dire »

en utilisant des moyens audio et vidéo, pour alimenter l'observatoire avec des données sensibles, qualitatives.



Etude éditée et imprimée par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

www.aurm.org

Rédaction :

Sébastien Dassonville

sebastien.dassonville@aurm.org

03 69 77 60 83

Crédits photo :

AURM, sauf mention contraire

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.

AURM

33 Avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71